



## La Distinction vaudoise de Patrimoine suisse 2026 décernée à un ensemble patrimonial lausannois

La Tour-de-Peilz, le 1<sup>er</sup> avril 2026

**La Distinction vaudoise de Patrimoine suisse 2026 est attribuée au projet de transformation et de surélévation de deux immeubles situés à l'avenue de Béthusy 80 et 82-84 à Lausanne. Ce projet démontre que la densification du milieu bâti peut répondre aux défis démographiques et environnementaux, tout en préservant les qualités du patrimoine existant. La remise de la distinction aura lieu le samedi 30 mai 2026 à Lausanne, en présence de la conseillère d'État Isabelle Moret.**

La Distinction vaudoise de Patrimoine suisse 2026, qui a pour thème « patrimoine bâti et densification », est remise à l'intervention du bureau Bunq Architectes sur deux immeubles lausannois, sis à l'avenue de Béthusy, appartenant à La Foncière. Cette surélévation se distingue par la justesse de ses choix, la qualité de son exécution et l'attention portée au contexte, en tirant parti du projet initial de rénovation des façades pour engager une réflexion plus large sur l'évolution de l'ensemble.

Mentionnés à l'ISOS et dotés d'une note 3 au recensement architectural du canton de Vaud, les deux bâtiments situés à l'avenue de Béthusy 80 et 82-84 font partie d'un ensemble de logements édifiés à la fin des années 1930 par l'architecte Charles Kamer. Celui-ci présente une cohérence architecturale et urbaine marquée, tant par la composition symétrique de ses façades que par la verticalité affirmée de ses cages d'escalier. Le vocabulaire Art déco, qui s'exprime dans les décors géométriques, les balcons et la porte d'entrée, confère à l'ensemble une identité reconnaissable et une valeur patrimoniale significative dans le quartier de Chailly.

La démarche du bureau Bunq s'inscrit donc dans une logique d'amélioration incrémentale, privilégiant des transformations progressives, qualitatives et socialement acceptables. En remplaçant la toiture existante par un attique en bois, le projet permet la création de six nouveaux logements sans emprise supplémentaire au sol. Implanté dans la partie centrale des bâtiments, ce nouveau volume préserve la composition symétrique d'origine tout en limitant l'impact volumétrique et visuel de l'intervention. La transition entre ancien et nouveau s'opère par une réinterprétation contemporaine du langage architectural d'origine, notamment par la transposition des denticules existants en simili-pierre en chevrons soutenant l'avant-toit de l'attique, dans une logique de continuité plutôt que de rupture.

### **Une densification respectueuse du patrimoine**

Cette rénovation a ainsi révélé un double potentiel : une densification mesurée par une surélévation et une amélioration substantielle des performances énergétiques des bâtiments. En effet, la densification comporte des risques pour le patrimoine architectural, historique et paysager, qu'il s'agisse de la

démolition de bâtiments de qualité, de la dénaturation des paysages urbains ou de la disparition du patrimoine immatériel lié à ces lieux, notamment les pratiques sociales et la valeur d'identification. Mais le projet a montré qu'il est possible de répondre aux objectifs de la Loi sur l'aménagement du territoire – développement vers l'intérieur, limitation de l'étalement urbain et utilisation mesurée du sol – sans compromettre la qualité architecturale ni les valeurs patrimoniales.

#### **Une nomination pour une démarche critique**

La commission a parallèlement nommé la démarche critique et engagée du bureau detritus, centrée sur la transformation du bâti existant et la remise en question de la logique dominante de remplacement intégral dans le cadre fortement normé des établissements médico-sociaux. À travers une série de projets imaginés dans le cadre de concours, le bureau propose des alternatives crédibles, économes en ressources et attentives au contexte. La commission a notamment relevé la qualité des analyses spatiales, typologiques et constructives menées en amont des projets, ainsi que la volonté de considérer l'existant comme une ressource, sans pour autant en proposer une conservation figée. Cette approche constitue ainsi une contribution conceptuelle forte et stimulante au débat.

**La cérémonie aura lieu le samedi 30 mai 2026 à 11h00 à Lausanne, au Cazard, en présence de la conseillère d'État Isabelle Moret. La Distinction est remise conjointement au maître de l'ouvrage et à l'architecte, qui constituent un binôme indissociable dans la réussite d'un projet.**

#### **Pour toute demande d'information :**

Mané Lindemann, Architecte EPFL, présidente de la commission de la Distinction, vice-présidente de la commission technique de Patrimoine suisse, section vaudoise, T 079 427 01 49, mane.lindemann@gmail.com

Muriel Thalman, présidente de Patrimoine suisse, section vaudoise, T 079 676 18 44, muriel.thalman@patrimoinesuisse-vd.ch

Télécharger les images du lauréat et le rapport de la commission de la Distinction : [www.patrimoinesuisse-vd.ch/actualites/2026/6968/](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch/actualites/2026/6968/)

---

#### **La Distinction vaudoise de Patrimoine suisse**

Créé en 2007, ce prix honorifique est décerné tous les deux ans et récompense les propriétaires, communes ou associations particulièrement méritants en termes de conservation du patrimoine vaudois. Neuf prix ont déjà été attribués, notamment pour les restaurations du château de l'Aile et de la Salle del Castillo à Vevey (2018), la Fondation du Bois de Chênes (2020), le Chemin de fer-Musée Blonay-Chamby (2022) et le manège du château de Method (2024).

---

#### **Patrimoine suisse, section vaudoise**

Fondée en 1910, la section vaudoise de Patrimoine suisse est une association à but non lucratif qui s'engage pour la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti du canton. À travers ses actions, elle sensibilise le public à l'importance de la conservation, allant du mur en pierres sèches au château le plus prestigieux. Suivre ses activités sur [www.patrimoinesuisse-vd.ch](http://www.patrimoinesuisse-vd.ch).